

Séminaire de formation

**Nouvel Acte Ohada sur le Droit des
Sociétés Commerciales et du GIE :
Ce qu'il faut savoir !**

30 Avril 2014
Le Méridien Re Ndama
Libreville, Gabon



Bienvenue

Séminaire de formation
Nouvel Acte Ohada sur le Droit des Sociétés
Commerciales et du GIE

30 avril 2014 – 8h00 à 17h00
Le Méridien Re Ndama
Libreville, Gabon

Nous serions très honorés de vous compter comme participant à notre prochaine formation sur la révision de l'acte uniforme Ohada sur le Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) est devenue une réalité en 1997.

L'objectif initial de l'OHADA était d'arriver à un droit des affaires harmonisé en vue du développement et de la sécurisation du climat des affaires en Afrique.

Les perpétuelles évolutions dans le monde des affaires ont mis en exergue certaines insuffisances des actes uniformes en vigueur.

Des réformes s'imposaient.

Dans cet esprit, 4 nouveaux actes uniformes ont été remaniés sous les formes suivantes :

- Acte uniforme relatif au droit commercial général, Publié dans le Journal Officiel n°23 du 15/02/2011 et entré en vigueur le 16/05/2011
- Acte uniforme portant organisation des sûretés, Publié dans le Journal Officiel n°22 du 15/02/2011 et entré en vigueur le 16/05/2011
- Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, Publié dans le Journal Officiel n°23 du 15/02/2011 et entré en vigueur le 16/05/2011
- Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, Publié dans le Journal Officiel édition spéciale du 04/02/2014.

Notre formation sera axée sur la réforme de ce dernier acte, lequel entrera en vigueur le 05/05/2014.

Objectifs de la formation

L'intérêt de ce séminaire est de faire un état des lieux de l'ensemble des nouveautés prévues par l'acte uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en insistant sur l'implication qu'elles auront sur la vie des sociétés dans l'espace OHADA et partant pour leur groupe et leur affiliés.

Il s'agira également de comprendre l'esprit ayant guidé à la mise en œuvre de cette réforme, en rappelant la teneur des discussions entre professionnels du droit des affaires et l'institution de l'OHADA.

Cette journée de séminaire vous permettra de prendre la pleine mesure des réformes effectuées et de celles envisagées dans le but de restitution et d'application dans votre environnement quotidien de travail.

A qui s'adresse cette formation?

Le contenu du séminaire a été conçu pour un public de praticiens du droit des affaires et d'autres branches.

Sont ainsi concernés les responsables et directeurs juridiques, juristes d'entreprise juniors/seniors, les chefs d'entreprise, les conseils juridiques/fiscaux, les avocats, les notaires, les responsables financiers et comptables, les experts comptables, ainsi que les simples acteurs économiques et toute personne intéressée.

Modalités de participation

Le ticket d'entrée au séminaire inclut, outre la participation effective aux travaux, l'accès à la pause café, au déjeuner et au cocktail au Méridien Re Ndama, lieu du séminaire.

Agenda

Mercredi 30 avril 2014

8h00 – 8h30	Accueil des participants
8h30 – 8h45	Mot de bienvenue
8h45 – 10h00	Esprit des réformes OHADA
10h00 – 10h15	Pause-café
10h15 – 12h45	Exposé thématique sur les nouveautés Exposé synthétique : les 40 changements à connaître La nécessité de mettre en harmonie les statuts des sociétés : comment ? quand et par qui ?
12h45 – 14h15	Déjeuner
14h15 – 15h15	Le droit des sociétés vu par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage d'Abidjan (CCJA) Exposé de Monsieur le Juge Idrissa Yaye, juge à la CCJA
15h15 – 16h45	Panel de discussions : Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE : Bilan et perspectives Ce panel d'1h 30 avec la participation du public sera animé par les Spécialistes d'EY, un juge de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA, et des praticiens du Droit issus du monde des entreprises, du monde universitaire, et du monde de la Justice. Il permettra de dresser un bilan des objectifs d'origine de l'OHADA, un bilan de cette réforme sur le Droit des Sociétés et d'envisager ses perspectives.
16h45 – 17h00	Clôture des débats et Cocktail

Bulletin d'inscription



Société :

Nom(s) et Prénom(s)
du (des) participant(s):

Contact téléphonique:

Email :

- Coût de la formation: **300.000 FCFA H.T** /participant
- Remise de 10% accordée pour tout participant additionnel au sein d'une même société
- Participation gratuite pour les clients abonnés au cycle de formations FFA 2013/2014 dans la limite des places initialement souscrites.

Pour vous y inscrire, veuillez remplir ce bon de commande, et nous le retourner avec votre signature et cachet de l'entreprise à cette adresse :

Fetia Remwanto

Immeuble BDM, Boulevard du Bord de Mer, B.P 1013

Libreville, Gabon

Tel.(fixe): +241 01 74 32 17 / 01 74 21 68

Tel. (portable): +241 05 30 10 94

fetia.remwanto@ga.ey.com / eygabon@ga.ey.com



EY | Assurance | Tax | Transactions | Advisory

About EY

EY is a global leader in assurance, tax, transaction and advisory services. The insights and quality services we deliver help build trust and confidence in the capital markets and in economies the world over. We

develop outstanding leaders who team to deliver on our promises to all of our stakeholders. In so doing, we play a critical role in building a better working world for our people, for our clients and for our communities.

© 2013 EYGM Limited.

All Rights Reserved.

EY refers to the global organization and/or one or more of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. For more information about our organization, please visit ey.com.

This publication contains information in summary form and is therefore intended for general guidance only. It is not intended to be a substitute for detailed research or the exercise of professional judgment. Neither

EYGM Limited nor any other member of the global Ernst & Young organisation can accept any responsibility for loss occasioned to any person acting or refraining from action as a result of any material in

this publication. On any specific matter, reference should be made to the appropriate advisor.

ey.com